

Actualité Maghreb/Moyen-Orient 2

Octobre 2005

Algérie : plébiscite pour la paix

Benjamin Stora



L'Ifri est un centre de recherche et de débat sur les principales questions de politique internationale et d'économie. Présidé par Thierry de Montbrial depuis sa fondation en 1979, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique.

Les opinions exprimées ici n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

©Ifri, 2005 - www.ifri.org

Institut français des relations internationales
27 rue de la Procession - 75740 Paris Cedex 15 -
France
Tél. : 33 (0)1 40 61 60 00 - Fax: 33 (0)1 40 61 60 60

ALGÉRIE : PLÉBISCITE POUR LA PAIX

Benjamin Stora¹

Les Algériens ont été appelés aux urnes le 29 septembre dernier pour se prononcer sur la « Charte pour la paix et la réconciliation nationale » grâce à laquelle le président Abdelaziz Bouteflika espère refermer la parenthèse de dix ans de guerre civile.

Selon les chiffres officiels le taux de participation des Algériens serait de 80 %. Ce qui est un score inférieur à celui de la présidentielle qui avait vu la victoire d'Abdelaziz Bouteflika. On peut constater ensuite que les résultats de certaines zones, telle que la Kabylie qui totalise de 10 à 15 % de votants sont très en retrait par rapport à la moyenne nationale. Idem pour ceux de l'immigration algérienne en France. À l'inverse, la ville bastion du nationalisme algérien, Khenchela, d'où était partie la guerre d'indépendance de 1954, totaliserait 99 % de votants. Ce qui paraît étrange pour une ville de 100 000 habitants. Il faut par ailleurs souligner la disparité des résultats. Mais la vraie question de ce scrutin est de savoir si l'objectif des autorités algériennes, qui est de parvenir à dépasser ou à effacer les 150 000 morts de la guerre civile des années 1990, peut être considéré comme atteint. Ce nouveau référendum démontre que la question de l'amnistie demeure problématique dans le pays puisque le pouvoir se voit dans l'obligation de recourir à un processus de consultation sur ce thème tous les cinq ans en moyenne, après celles de 1995 et de 1999.

D'autre part, il est délicat de vouloir transposer en question politique une affaire qui relève en vérité d'une décision personnelle. Le pardon, en effet, ne se décrète jamais d'en haut. Il concerne la sphère privée et ne peut donc être réduit à une affaire d'État. De plus, l'amnistie peut difficilement faire l'économie du passage à la démocratie politique puisqu'elle concerne au premier chef la société. Un processus de réconciliation est donc possible comme en Argentine ou en Afrique du Sud, si des médiations construites par la société civile sont mises en place. Mais, dans tous les cas, il est difficile d'effacer les souffrances des victimes car on sait très bien qu'elles refont toujours surface. En France, par exemple, il y a eu quatre lois d'amnistie sur la guerre d'Algérie, en 1962, 1964, 1974 et 1982. Or, le débat les exactions commises par notre pays est revenu en force au début du XXI^e siècle. Le processus juridique n'arrive jamais à fabriquer complètement de l'oubli, car les acteurs continuent de réclamer justice. Il n'en demeure pas moins, que pour faire passer sa politique, Abdelaziz Bouteflika a su s'adosser à une aspiration réelle à la paix civile de la part de la population, et s'appuyer sur une implosion du jeu politique algérien. Car la scène politique, telle qu'elle était construite dans les années 1990 dans le clivage classique entre « dialoguistes » et « éradicateurs », a été atomisée. D'où une volonté de dépassement de ce clivage de la part d'une opposition recomposée. De sorte qu'on retrouve parmi les partisans du boycott ou du Non, des adversaires d'hier comme le Front des forces socialistes d'Aït-Ahmed (FFS), le Rassemblement pour la culture et la démocratie de Saïd Saadi (RCD) ou l'ancien PC algérien.

Enfin, la question de l'impunité heurte beaucoup les familles. Ces dernières se sont malgré tout mobilisées et continuent de protester contre l'impossibilité pour elles d'accéder

¹Professeur des universités (Institut national des Langues et Civilisations orientales), B. Stora est l'auteur de *Le livre, mémoire de l'Histoire. Réflexions sur les livres et la guerre d'Algérie*, Paris, Editions Le Préau des collines, 2005 et a dirigé en collaboration avec Mohamed Harbi *La Guerre d'Algérie*, Paris, Hachette, « Pluriel », 2005.

désormais à une mise en accusation judiciaire des responsables des forces armées et des anciens islamistes repentis en particulier. Mais ces collectifs de familles de disparus, estimés entre 6 000 et 15 000, ou de victimes des exactions islamistes n'ont pas été capables de faire entendre leurs voix et de s'unifier face à la pression étatique, et à celle de médias publics, qui ont fait massivement campagne pour le oui. Cette société civile peine encore à se structurer et à s'installer dans le paysage citoyen algérien. Par ailleurs, l'idée qu'il s'agissait là d'un plébiscite destiné à renforcer le pouvoir a été fortement dénoncée par toute l'opposition algérienne durant la campagne.